



Sans obligation, pour
8€/an soutenez
l'association
en cliquant sur le logo,
en envoyant un chèque
ou en scannant le QR code

SUD-LOIRE INFOS

NANTES SUD-ST SEBASTIEN-VERTOU-REZE

N° 92 février 2025

Maison de quartier des
Confluences

4 place du Muguet

Bd Emile Gabory

44200 - NANTES

Téléphone : 07 71 87 02 64

Mail : contact@asla44.fr

Site Internet : asla44.fr

Facebook : [asla44](https://www.facebook.com/asla44)

Année 2025 : là où peut fleurir un véritable débat public

Il se passe toujours quelque chose dans notre quartier. Des animations, des projets urbains en gestation prêts à se dévoiler en fonction de leurs avancées. L'assemblée Générale de l'ASLA44 du 31 janvier 2025 a fait justement un état des lieux. Il n'est pas, bien sûr, exhaustif. Elle n'est pas la seule asso à faire vibrer le plus petit quartier de la ville de Nantes enveloppé de ceux de St Sébastien, Vertou et Rezé. Une Assemblée Générale est toujours nécessaire, c'est un temps démocratique, un point d'étape pour aborder parfois des sujets de préoccupation.

La grande question qui a animé cette AG tournait autour des déplacements doux avec **Mr Nicolas MARTIN**, chargé, entre autres, du développement des déplacements doux au niveau de la métropole. La présence de **Mr Rodolphe AMAILLAND**, maire de Vertou, et l'adjoint de quartier du quartier de Nantes, **Mme Marie VITOUX**, ainsi que la présence de **Mr Sylvain GATT** adjoint chargé de l'urbanisme de St Sébastien montrent que l'association peut contribuer au débat public, dans les choix à faire pour rendre la vie au quotidien encore plus agréable. Tout le monde n'est pas forcément d'accord mais l'important est de prendre les bonnes décisions pour l'avenir.

Au-delà des déplacements doux, les riverains attendent des réponses sur le développement du grand quartier (la route de Clisson, la route de Vertou et de Nantes, les chaussées encombrées de voitures pendulaires ou ventouses, l'urbanisation galopante, le manque d'arbre et de végétation, la place des commerces de proximité, du piéton etc...). Sous forme de boutade, on pourrait dire « le vélo ne tourne pas rond » ; En fait, il interroge dans son intégralité la place de nos modalités de transport dans des quartiers en pleine mutation. Hier, terrains maraichers, aujourd'hui terrains d'habitation, notre grand «petit» quartier se transforme.

Des réunions publiques de travail, et de réflexion avec les riverains se font attendre. Attention à ne pas faire de concertations, un discours venant «d'en haut».

La fleur a besoin de terreau pour pousser. Un projet urbain a besoin de l'expérience d'usage du riverain

Christian ANDRE

stationnement pendulaire : véhicule stationnant uniquement sur les tps de travail pouvant gêner les riverains
Voiture Ventouse : Véhicule stationnée plus 7 jours au même droit. Son propriétaire peut être verbalisé

Vous êtes de plus de plus nombreux à soutenir l'association ASLA 44 dont l'objet est être à l'écoute des riverains du quartier Nantes Sud et des quartiers limitrophes se situant sur les communes de St SEBASTIEN, VERTOU et REZE.



Vous habitez le quartier ? Rejoignez l'ASLA 44 !

L'ASLA44,
c'est quoi ?

Créée en 1968, l'Association Sud Loire Animation se préoccupe, depuis son origine, des intérêts des habitants des quartiers Nantes Sud, Le Douet, Le Lion d'Or (St Sébastien-sur-Loire), Beataur (Vertou) et de Pont-Rousseau (Rezé)

Ses buts

Défendre le quartier, son patrimoine, ses habitants

Préserver son identité sur le plan géographique, historique, culturel, économique

Représenter les habitants auprès des administrations en maintenant des contacts permanents et constructifs avec les pouvoirs publics

Favoriser un rapprochement et une communication entre tous en organisant des animations et des fêtes

L'ASLA intervient en veillant au respect de la plus stricte neutralité politique.

Vous souhaitez vous abonner à notre newsletter gratuite ? Contactez-nous !

cotisation annuelle 8€

ASLA 44
Maison de quartier des Confluences
4 place du Muguet Nantes
44200 NANTES
07 71 87 02 64
Site web : asla44.fr
Mail : contact@asla44.fr
Facebook : [asla44fr](https://www.facebook.com/asla44fr)

NOM PRENOM

Adresse

Mail

Téléphone

par Héliosseo



Quelques actions menées, parmi beaucoup d'autres !



Education : l'ASLA recueille vos remarques sur la nouvelle carte scolaire du quartier



Les bus ALEOP stationnent sur les pistes cyclables du quartier. Grâce à l'ASLA, un début de solution va être trouvé



Une antenne 5 G devrait se déployer à Sevre, sans concertation avec les riverains. L'ASLA alerte les autorités



Propreté dans le quartier : L'ASLA reste vigilante



En 2017, l'ASLA favorise un collectif d'habitants pour le maintien du bureau de poste menacé de fermeture,



Patrimoine local : l'ASLA valorise et anime les bords de Sevre avec son concours photo bisannuel

L'ASLA 44

... Interpelle les pouvoirs publics pour de multiples sujets : fibre, plan vélo, aménagement de la route de Clisson, projet Pirmil Les Isles, sécurité routière, nuisance de voisinage....

... Anime Nantes Sud : ateliers peinture et yoga du rire, budget participatif, course parcours des 2 ponts, création et gouvernance du Ripaillon, participation à la création du site nantessudunquartiersympa, participation à la création de l'asso REVER SEVRE....

Concours photo gratuit ouvert à toute et tous et sans obligation d'achat, intitulé
« Le dérèglement climatique et l'eau :
ses conséquences sur la flore, la faune, l'habitat et les pratiques de vie sur notre territoire »



Tous les jours nous voyons des changements dans notre environnement. La montée irrémédiable des eaux dans les océans, les crues et les inondations exceptionnelles, les canicules et les sécheresses sont les effets du dérèglement climatique. La flore et la faune, notre habitat et nos modes de transports sont et seront impactés, nos métiers et nos loisirs aussi.

Pour illustrer cette thématique

vous pourrez, par la photographie, témoigner de ces changements «style documentaire».

Il est possible de faire des
«**créations visuelles**»

-soit par le photomontage c'est à dire à partir de photographies existantes,

-soit à l'aide de l'Intelligence Artificielle Générative en partant de rien et en créant une image de toute pièce et imaginer ce que sera notre cadre et nos modes de vie à court et moyen terme sur notre territoire.

Vous pourrez également proposer des créations à partir de montage/collage par assemblage de différents matériaux (papier, tissu...), comme pour les autres catégories, le résultat devra nous parvenir sous forme dématérialisée dans les conditions de l'article 4 (cliquez sur l'appareil photo).



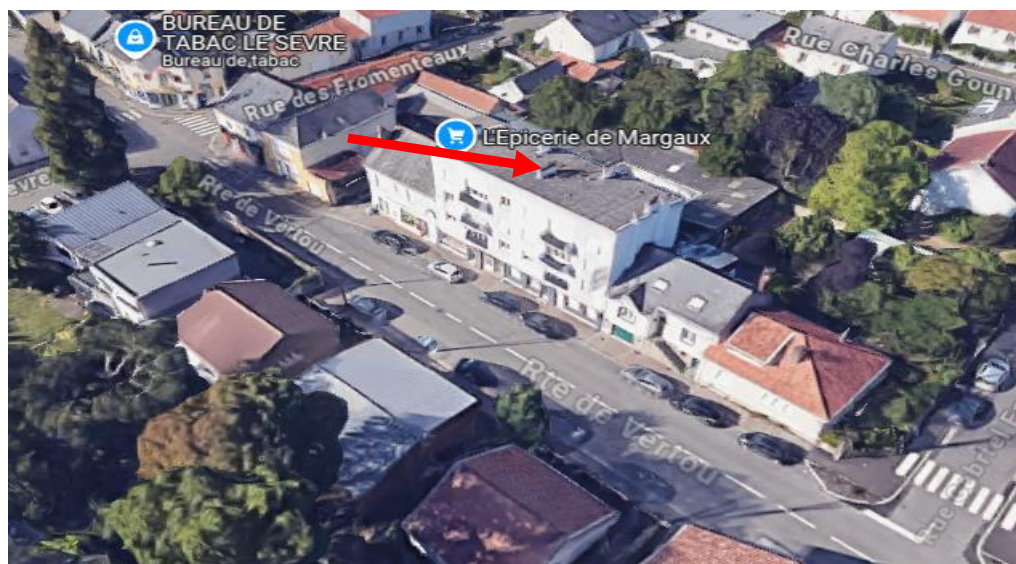
Des écoliers de l'école **Jacques TATI** sur Nantes et des collégiens du collège de **La Petite Lande** sur REZE participent à l'aventure de création artistique.





Une antenne relais dans le Quartier Sèvres

Suite au courrier de l'ASLA relayant la demande de riverains concernant le projet d'implantation d'une antenne relais de téléphonie mobile 145 route de Vertou, le vice-président de Nantes Métropole en charge de l'aménagement numérique du territoire nous a apporté les éléments de réponse suivants :



- L'instruction par les services d'urbanisme de la ville nécessite au préalable l'autorisation des propriétaires de la copropriété concernée
- Seules les autorités de l'Etat (ARCEP, ANFR) sont compétentes pour réglementer de façon générale l'implantation des antennes relais de téléphonie mobile.
- Le maire exerce donc exclusivement un contrôle lorsque l'implantation nécessite une autorisation d'urbanisme en veillant au strict respect du code de l'urbanisme ; le maire ne peut évoquer le principe de précaution pour refuser l'implantation.

Un an déjà

A la vente du restaurant LE RIPAILLON à la ville de Nantes voué à la destruction dans les 10 ans à venir, trois assos (BRICOWTECH, ASLA44, REVER SEVRE) ont rêvé de l'occuper pour un faire un lieu de vie. Après avoir monté le projet, convaincu la ville qui a fait des travaux de mise en sécurité qui s'imposaient, le lieu s'est ouvert au public en mars 2024. Entre temps, d'autres assos d'univers différents rallient le collectif dans l'écriture du projet et les actions. Les modalités de la Gouvernance avec un comité de coordination se réunissant une fois par mois et se tenant régulièrement informé par une boucle de communication permet la gestion fluide de ce lieu. Ses objectifs : se rencontrer, s'entraider, partager savoir-faire et ressources, proposer des activités variées portées par les habitants et asso locales, coconstruire des projets collectifs, s'informer sur la vie du quartier, accueillir des propositions extérieures au quartier qui complètent les initiatives locales. Le 26 février, une soixantaine de personnes fêtaient cet heureux évènement.

- Conformément à la Charte relative à l'aménagement numérique hertzien de Nantes Métropole tous les projets d'implantation d'antennes relais sont consultables publiquement sur la plateforme open data de Nantes Métropole.

Pour l'ASLA, concernant ce type de projet comme pour beaucoup d'autres qui peuvent questionner légitimement les habitant.e.s sur leur impact, **il est nécessaire que des réunions d'information le plus en amont possible** soient organisées afin de les rendre acceptables et acceptés par le plus grand nombre de citoyen.ne.s. Il serait souhaitable d'en avoir une dans un proche avenir.

Stationnement illégal : des riverains réagissent

Le stationnement illégal, dans certaines rues du quartier, est très gênant voire dangereux notamment sur le boulevard de la Vendée. Les excès de vitesse en zone 30 dans certaines rues le sont également. Une copropriété de Vertou a adressé un courrier à Nantes Métropole pour signaler ces problèmes. La réponse reçue le 25 janvier 2025 a laissé les habitants perplexes. Selon les services de Nantes Métropole, la situation dans ce quartier n'est pas plus critique que dans d'autres, et l'absence d'accidents corporels rend l'intervention moins urgente.

Le courrier précise également que la mise en place de stationnements matérialisés a fait l'objet d'une concertation avec les riverains depuis plusieurs années. Nous notons que, bien que quelques améliorations aient été réalisées, il reste encore beaucoup à faire sans nécessiter d'investissements lourds.

Le stationnement sur trottoir est évoqué. Il est strictement interdit et passible d'une amende, conformément à l'article R417 du code de la route. Cependant, l'article L2213-2 du Code général des collectivités territoriales stipule que le maire peut, par arrêté motivé, réglementer l'arrêt et le stationnement des véhicules, en tenant compte des nécessités de la circulation et en garantissant la sécurité des piétons et des personnes à mobilité réduite. Ainsi, il reviendrait au maire de la commune concernée de prendre des mesures pour autoriser un stationnement sur trottoir, tout en assurant une distance minimale pour la sécurité des usagers.



Panneau routier stationnement autorisé sur trottoir

Deux propositions

Certaines rues du quartier, ont été conçues en pleine expansion urbaine dans les années 60-70. Or, à cette époque, les riverains avaient peu de voitures et les gabaris étaient moins larges. **Rencontrer les riverains de la dizaine de rues concernées et penser avec eux un sens de circulation**, comme cela se fait dans de nombreuses villes permettraient de fluidifier la circulation des pendulaires tout en apportant une certaine quiétude



La poste Saint Jacques à Nantes. Pour combien de temps ?

Les riverains de Nantes Sud se rassemblaient en janvier 2018 pour manifester leur inquiétude quant à la fermeture de leur bureau de poste de Saint Jacques. Le Collectif **"Sauvons la Poste Saint-Jacques"** à Nantes coordonné par l'Asla44 constitué des syndicats et de riverains avait permis de mobiliser le quartier pour éviter sa fermeture. A l'époque, la maire de Nantes avait défendu la cause auprès du directeur de la Poste. Aujourd'hui, quand est-il ? **Pendant combien de temps ce bureau de poste rattaché à Saint Sébastien continuera de maintenir son service ?** Tiendra-t'il son guichet ouvert ? L'inquiétude gagne les habitants qui remarquent que leur bureau est parfois fermé, alors qu'il est indiqué qu'il devrait être ouvert. Découragés, ils peuvent ne pas revenir. Pour la direction de la poste, cela pourrait justifier, à terme, sa fermeture. **Affaire à suivre**.